

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP25-2024 adopté le 7 octobre 2024

Règlement numéro <2024 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin de revitaliser la fonction à vocation hôtelière

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 octobre 2024;

Le < 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme est modifié afin de revitaliser la fonction à vocation hôtelière de la façon suivante :

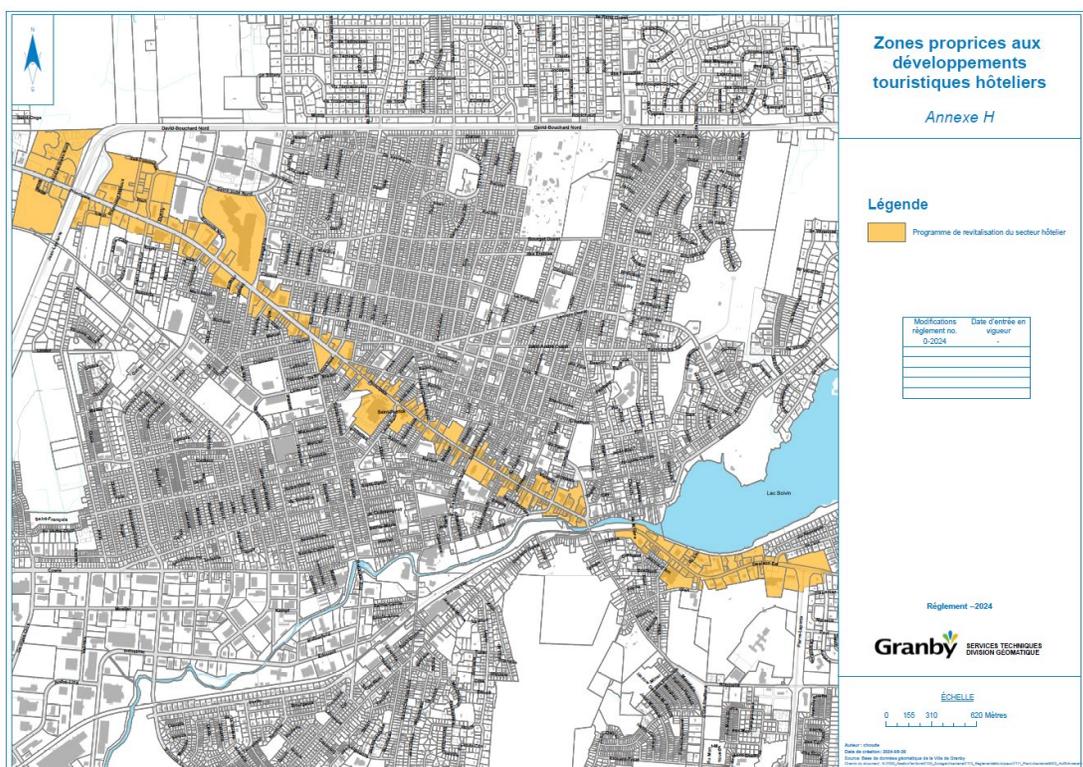
- 2.1 Ajouter au chapitre 3 intitulé « Les grandes orientations d'aménagement », dans la section intitulée « Développer le potentiel touristique », à la fin du deuxième alinéa, le point suivant :

« • Favoriser la consolidation et l'optimisation de l'offre hôtelière avec ou sans centre de congrès, afin de renforcer l'attractivité touristique et économique tout en respectant les principes de développement durable, à l'intérieur des zones propices aux développements touristiques telles qu'identifiées à l'annexe H du présent règlement. »

- 2.2 Ajouter au chapitre 8 intitulé « La mise en œuvre du plan d'urbanisme », dans la section intitulée « Pour développer le potentiel touristique », le deuxième alinéa suivant :

« De plus, afin de favoriser la consolidation et l'optimisation de l'offre hôtelière et de renforcer l'attractivité touristique et économique, il est prévu d'élaborer et mettre en œuvre un programme de revitalisation du secteur hôtelier avec ou sans centre de congrès en accordant une aide financière sous forme de crédit de taxes. »

- 2.3 Ajouter l'annexe H intitulée « Zones propices aux développements touristiques hôteliers » suivante :



3. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe